



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de SAINT-MEDARD-DE-PRESQUE
46400 ST MEDARD DE PRESQUE - Lot

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le dix-sept décembre à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Médard-de-Prèsque, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Sébastien MAILLOT, Maire.

Sont présents : Sébastien MAILLOT, Jean-Pierre JAMMES, Maurice LAMOUREUX, Viviane BOURDIOL, Laurent BROHA, Erik LEROY, Yvette PONCIE, Line RHODE, Serge RIOL, Marie-Pierre SOLIGNAC.

Représentée : Béatrice VERMET (pouvoir à Sébastien MAILLOT).

Est désigné secrétaire de séance : Erik LEROY

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 novembre 2020.

L'ordre du jour est ensuite présenté et abordé:

- Fixation tarifs communaux 2021
 - Fixation charges locatives 2021
 - Décisions modificatives – Budget Commune
 - Autorisation au Maire d'ester en justice
 - Adhésion au S.D.A.I.L. (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)
 - Choix fournisseur panneau limitation vitesse

 - Informations et questions diverses
-

Fixation tarifs communaux 2021

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire de fixer les montants des différents services communaux applicables au 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe les tarifs pour 2021 comme suit :

SERVICE	TARIFS	OBSERVATIONS
Salle polyvalente	Location 75 €	Uniquement pour les habitants de la Commune
	Cautions 250 €	
	Tables 50 €	Facturé si dégradées
	Chaises 15 €	Facturé si dégradées
	Cautions prêt 150 €	
Eau	Part fixe 130 €	Par abonné
	Part variable 1,60 €	Par m ³ fourni
Assainissement	Part fixe 80 €	Par abonné
	Part variable 1,05 €	Par m ³ traité
	Participation PFAC 2.100 €	Par branchement
Cimetière	150 € ou 230 €	Concession 2,50 m ² ou 5 m ²
	Case 2 urnes 600 €	Columbarium
	Dispersion cendres gratuite	Jardin du souvenir
	1 ^{er} mois gratuit	Caveau provisoire
	2 ^{ème} mois 50 €	#
	3 ^{ème} mois 50 €	#
	80 € / mois au-delà	#

Fixation charges locatives 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les tarifs des charges locatives et de la location du garage et des abris voitures ont été révisés en 2020.

Il sollicite le conseil municipal pour une éventuelle augmentation des tarifs en 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de porter les tarifs des charges locatives, de la location du garage et des abris voitures pour 2021 comme suit :

- | | |
|---------------------|-------------|
| - Charges locatives | 23 € / mois |
| - Garage | 19 € / mois |
| - Abri voiture | 11 € / mois |

Décisions modificatives – Budget Commune

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget Commune 2020 afin d'augmenter la budgétisation des dépenses liées au remplacement de la secrétaire.

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6218	Autre personnel extérieur	+ 1.500 €
615221	Entretien, répar. bât. publics	- 1.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le virement de crédits proposé.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget Commune 2020 afin de couvrir les dernières dépenses de personnel.

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
6411	Personnel titulaire	+ 1.000 €
615221	Entretien, répar. bât. publics	- 1.000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le virement de crédits proposé.

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédits sur le budget Commune 2020 afin de couvrir les dernières dépenses d'investissement.

Il propose le virement de crédits suivant :

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
2152	Installations de voirie	+ 2.600 €
21568	Autres matériels, outillages incendie	- 2.600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le virement de crédits proposé.

Autorisation au Maire d'ester en justice

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par lettre en date du 27 Août 2019, M. le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Toulouse nous transmet les requêtes n° 1904684-3 et 1904685-3, présentées par M. Frédéric FRAUCIEL.

Ces requêtes visent :

- à annuler l'arrêté du 12 Juin 2019 portant mise en demeure de retirer des containers, caravanes, mobiles-homes et tente de réception des parcelles A 1002 et A 1415 sises La Bave 46400 ST-MEDARD-DE-PRESQUE,
- à réexaminer la demande de permis d'aménager,
- à mettre conjointement à la charge de la Commune et de la Préfecture du Lot la somme de 3.000 € à verser à M. FRAUCIEL,
- à mettre à la charge de la Commune la somme de 3.000 € à verser à M. FRAUCIEL.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire :

- A ester dans l'instance ci-dessus rappelée
- A signer toutes pièces relatives à ces requêtes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- A ester dans l'instance ci-dessus rappelée
- A signer toutes pièces relatives à ces requêtes

Adhésion au S.D.A.I.L. (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot)

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adhérer au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » à compter du 1^{er} janvier 2021,
- d'approuver les statuts joints en annexe,
- de désigner comme représentant titulaire à l'Assemblée générale :
Sébastien MAILLOT
Et comme suppléant :
Jean-Pierre JAMMES
- d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

Choix fournisseur panneau limitation vitesse

Monsieur le Maire présente 2 devis pour l'acquisition d'un panneau limitation vitesse 50 Km/h à LED clignotants – alimentation solaire:

- La société LED INNOVATION fait une offre à 973 € H.T.
- La société C.E.P. fait une offre à 1.725 € H.T.

L'ensemble du Conseil Municipal décide de retenir l'offre de LED INNOVATION.

L'équipement sera complété par un panneau de signalisation « sécurité enfants ».

Informations et questions diverses

- Messieurs JAMMES, LAMOUREUX et LEROY rendent compte des dernières réunions organisées par la Communauté de Communes CAUVALDOR (les comptes rendus sont consultables en Mairie).
- Raccordement à la fibre (voir comptes rendus des réunions du Conseil des 15 octobre et 12 novembre) : des difficultés, bien que moindres, subsistent toujours. Les services de la Mairie restent mobilisés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Vu par nous, Maire de la commune de Saint-Médard-de-Presque,

Pour être affiché le 23/12/2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à St-Médard-de-Presque, le 23/12/2020

Le Maire,



Sébastien MAILLOT